



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Héléne LORME,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h41

Secrétaire : Maël DIONG

JEUNESSE

DL.22.073 – Renouvellement Plan Mercredi 2022-2025

Estelle MONTES expose :

Le Plan Mercredi signé précédemment courrait jusqu'en août 2022.

Le Plan Mercredi est un dispositif initié par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il s'agit d'un nouvel outil destiné à encadrer les activités périscolaires du mercredi qui concernent les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Le plan Mercredi est labellisé avec la signature d'une convention entre le maire, le préfet de département, le DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale), le directeur de la CAF et, éventuellement d'autres collectivités ou associations partenaires.

Pour s'inscrire dans un plan mercredi, une collectivité doit remplir trois conditions cumulatives :

- Organiser un **accueil de loisirs périscolaire** défini à l'article R.227-1 du code de l'action sociale et des familles.
- S'engager à respecter la **charte qualité plan mercredi**.
- Conclure un **projet éducatif territorial (PEdT) intégrant le mercredi**.

Les contreparties :

- Les taux d'encadrement sont assouplis dans le cadre du Plan Mercredi.
- Une aide la CAF avec un tarif horaire bonifié pour les heures nouvelles réalisées.

Après présentation en commission générale du 17 octobre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer le renouvellement du PEDT pour la période 2022-2025, la charte de qualité ainsi que la convention de partenariat avec la CAF.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **09 NOV. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **09 NOV. 2022**

Notification le : **09 NOV. 2022**





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DL_22_073 |
| Date de la décision : | 2022-11-08 00:00:00+01 |
| Objet : | Renouvellement Plan Mercredi 2022-2025 |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 6.4 - Autres actes réglementaires |
| Identifiant unique : | 045-214501694-20221108-DL_22_073-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 045-214501694-20221108-DL_22_073-DE-1-1_0.xml | text/xml | 858 |
| Nom original : | | |
| DL.22.073 - JEU -Renouvellement Plan Mercredi 2022-2025.pdf | application/pdf | 314733 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-045-214501694-20221108-DL_22_073-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 314733 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 9 novembre 2022 à 15h36min25s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 9 novembre 2022 à 15h36min26s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 9 novembre 2022 à 15h36min27s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 9 novembre 2022 à 15h36min35s | Reçu par le MI le 2022-11-09 |